



Défis de la délimitation territoriale dans l'enregistrement de l'Indication Géographique : le cas de la farine de manioc Copioba

Nina Paloma N. C. S. Branco, doctorante en sociologie en 5^{ème} année

Lara C. C. Pena, Doctorante école des nutriments - UFBA

Alcides dos S. Caldas, Ryzia de C. V. Cardoso – Professeurs – Université Fédérale de Bahia (UFBA)

Montpellier le 06 Juillet 2022

Introduction

Le nom géographique ou gentilé d'une indication de provenance (IP), au Brésil, ne doit pas nécessairement avoir la délimitation territoriale exacte attachée au nom (Brasil, 2018).

La définition de la zone couverte par l'Indication Géographique (IG) doit respecter des critères reflétant de manière cohérente la réalité du territoire (Pimentel, 2014).

La délimitation territoriale de l'enregistrement d'une IG doit être faite avec beaucoup de soin, afin de ne pas exclure les régions et les producteurs.



Objectif

- Cette recherche vise à présenter quelques défis de la délimitation territoriale d'une IG, en considérant l'étude de cas du projet de l'IG de la farine de manioc Copioba, à Bahia, Brésil.
- La délimitation du territoire de l'IG comporte un enjeu qui implique des conflits de pouvoir et des conflits entre les représentants des différentes communes participant au processus.

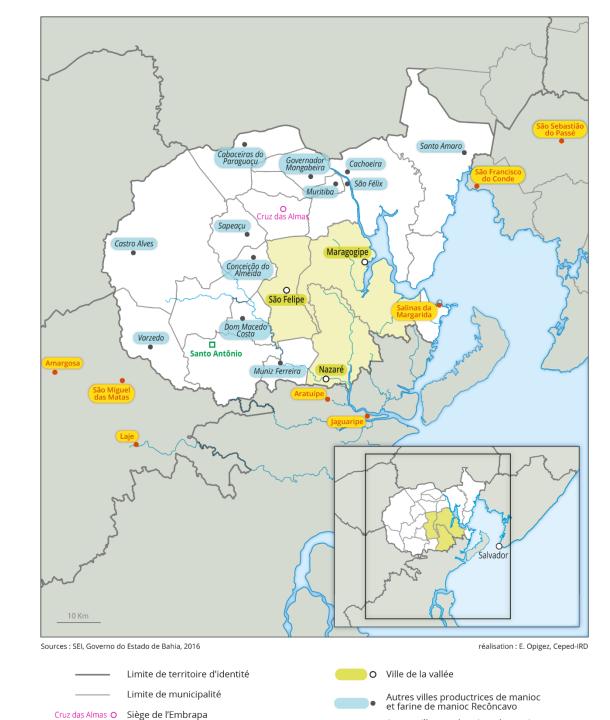
Methodologie

Recherche ethnographique (Bardin, 2010), menée sur la base d'entretiens, auprès de producteurs de farine de manioc de la vallée de Copioba **en 2019**;

Des réunions de sensibilisation à la demande d'enregistrement de l'IG pour leur produit;

Les discours ont été transcrits et ensuite analysés, sur la base de la comparaison des discours des producteurs, qui divergeaient sur la zone géographique de la délimitation territoriale de l'IG.

La zone de délimitation proposée par l'EMBRAPA couvrant 26 municipalités en 2016

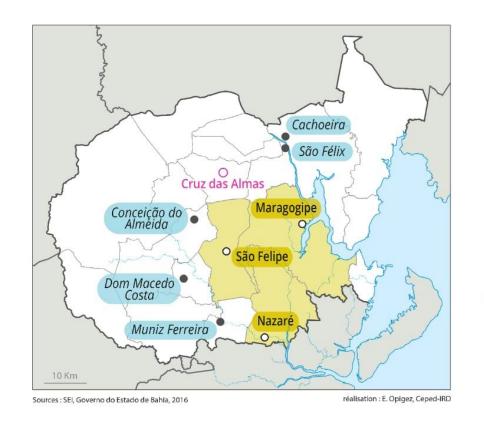


Parole d'agriculteur familial:

Bené: « Parce que l'IG de la farine est d'avoir un cachet de farine, donc si c'est de la farine de Copioba, je pense qu'elle vient d'ici, de notre ville de Nazaré, Maragogipe et Sao Felipe. Ensuite, il pourrait y avoir dans une autre région, mais avec le nom du lieu... Mais le Copioba est né ici, dans les trois municipalités. Si vous en avez une autre de Santo Antonio, d'un autre endroit, ce n'est pas de la farine de Copioba, la farine de Copioba est plantée ici dans la vallée. »

Jorge: « Je pense que si vous incluez d'autres municipalités, plusieurs autres, qui ne sont ni deux ni trois, sont plusieurs municipalités... Je pense que le processus finira par prendre beaucoup plus de temps, mais d'un autre côté, je vois qu'il y a des municipalités voisines qui produisent une farine d'aussi bonne qualité que la nôtre, comme les trois municipalités de Nazaré, São Felipe et Maragogipe. Si l'on regarde le côté collectif, ils seront très déçus car ils produisent la même farine, ils sont des voisins très proches et restent à l'écart. »

La zone de délimitation proposée couvre actuellement neuf (9) municipalités





Vallée



La situation de la délimitation territoriale est aggravée par la difficulté de parvenir à un consensus entre les représentants des producteurs et les institutions partenaires, sur la zone couverte par l'enregistrement;

Des tentatives ont été faites pour pallier ces obstacles, à travers des réunions de sensibilisation, des formations et des rencontres virtuelles d'échanges sur le sujet avec des représentants d'autres collectifs de producteurs, qui sont déjà passés par ce processus des discussion similaires de territoire ;



Une bonne nouvelle

• Les acteurs des 9 villes du consensus de démarrage actuel vient de choisir la coopérativa COOAFATRE de la ville de São Felipe pour être la détentrice de l'IG ce qui réprésente une énorme avancée pour le projet d'IG Copioba.

Merci! ninapa@gmail.com

